



Ce document présente la synthèse des informations recueillies lors de la cinquième collecte relative aux indicateurs RH en petite couronne, menée de janvier à avril 2015. Au total, **72 collectivités y ont participé**.

Les informations collectées qui portent sur l'année 2013, ont été complétées par les données du REC 2013.

La volonté du CIG de développer la mise en place d'outils pertinents en GRH, et plus largement, d'améliorer la lisibilité de la situation de l'emploi territorial en petite couronne s'est traduite en 2015 par **un renforcement des indicateurs relatifs aux absences et à la santé au travail** afin de fournir un outillage plus complet et améliorer ainsi l'appréhension des problématiques dans ces domaines.

- Cette synthèse porte sur **84 603 agents territoriaux** occupant un emploi permanent, soit **68 %** des effectifs recueillis dans le cadre du bilan social 2013.
- Les collectivités répondantes se répartissent de la façon suivante :
 - Les 3 conseils départementaux (100 %*),
 - 60 communes (50 %*),
 - 9 intercommunalités de projet : 8 communautés d'agglomération et 1 communauté de communes (47 %*).

*Ratio entre le nombre de répondants et le nombre total de collectivités en petite couronne.

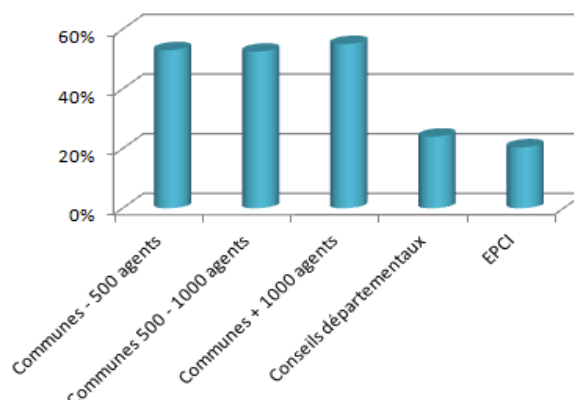
➤ Stabilité structurelle des effectifs

- En 2013, les effectifs se répartissent de la manière suivante : 71 % d'agents en catégorie C, 16 % en catégorie B et 13 % en catégorie A. La part des agents de catégorie A est particulièrement élevée au sein des EPCI et des conseils départementaux (respectivement 23 % et 21 %).
- En moyenne, **le taux d'encadrement s'élève à 10,7 %** au sein des collectivités de la petite couronne. Il est de 11,6 % pour les communes, de 9,4 % pour les intercommunalités de projet et de 11,9 % pour les conseils départementaux.
- **L'effectif moyen sur emploi fonctionnel** (DGS, DG, DGA, DGST et DST) est de 4 agents, dont 41 % sont des femmes.
- Le **taux d'agents non titulaires s'élève en moyenne à 19,8 %** sur l'ensemble des effectifs sur emploi permanent.
- Près de 60 % des agents territoriaux de la petite couronne résident sur le territoire de la collectivité qui les emploie.

➤ Contraction de la masse salariale

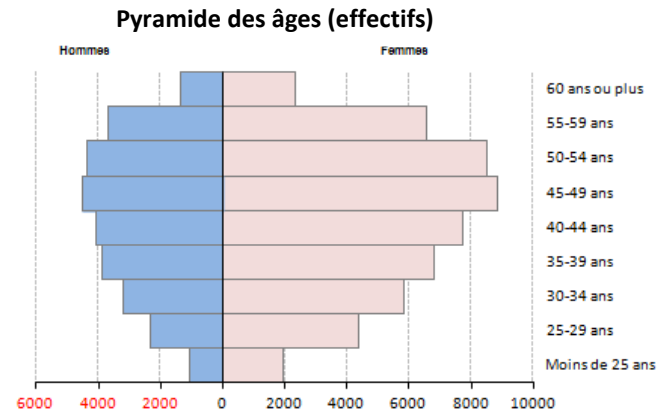
- **La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement est en constante réduction** passant de 43,8 % en 2009 à 39,7 % en 2013.
- Ce ratio **varie fortement en fonction du type de collectivités**, puisque les communes consacrent 54,4 % de leur budget au personnel, contre 20,4 % pour les EPCI et 24 % pour les conseils départementaux.

Part des dépenses de personnel



➤ Phénomène global de vieillissement des agents

- **L'âge moyen des agents territoriaux de petite couronne augmente en 2013 : 44 ans et 1 mois**, alors qu'il s'était stabilisé autour de 43 ans lors des 3 précédentes collectes. Les moyennes d'âge les plus élevées s'observent au sein des conseils départementaux (45 ans et 7 mois).
- **Plus de 19 % des agents sur emploi permanent ont plus de 55 ans**. L'âge moyen de départ à la retraite est d'environ de 61 ans pour les titulaires et 63 ans pour les non titulaires.



➤ Près d'un tiers des postes pourvus par la mobilité interne

- **La part de la mobilité interne parmi les recrutements est de 32,5 % en 2013**. A l'image des précédentes collectes, la mobilité interne demeure plus importante au sein des conseils départementaux (52 %).
- Avec un taux de remplacement de 65 %, **les départs des agents sont supérieurs aux arrivées au sein des conseils départementaux**. La tendance des mouvements est inversée au sein des intercommunalités de projet où le taux élevé de remplacement s'explique par des mouvements de transferts de personnels.
- Quant au **taux de départ volontaire** (démissions, mutations et détachements), il est **encore en baisse par rapport aux derniers recensements** (4,6 % en 2009, 2,7 % en 2011 et 2,2 % en 2013).
- **L'ancienneté moyenne des agents sur emploi permanent en petite couronne est de 12,8 ans**.
- **La part des agents en attente de reclassement croît avec la taille de la collectivité**, atteignant 1,8 % des emplois permanents des conseils départementaux, qui présentent aussi la part d'agents reclassés la plus élevée.

➤ Organisation des Directions des Ressources Humaines

- **Les agents travaillant au sein de la DRH représentent en moyenne 2,4 % des effectifs sur emploi permanent et représentent une part de la masse salariale s'élevant à 2,5 % du budget de fonctionnement**.
- Au sein de la DRH, **le nombre de recrutement effectué en moyenne par agent en charge du recrutement est de 44 en 2013**.
- En **moyenne, 272 paies sont réalisées mensuellement** par agent en charge de la confection de la paie.

➤ Progression de l'absentéisme

- **Le taux d'absence médicale est de 6,9 % en 2013**. Il poursuit son augmentation par rapport à 2011 (6,4 %) et 2009 (5,8 %). Il est **particulièrement important dans les collectivités de grande taille**, atteignant 7,1 % dans les communes de plus de 1000 agents et les conseils départementaux.
- **Plus d'un agent sur deux a été arrêté au moins une fois en maladie ordinaire** au cours de l'année 2013. Sur la même période, le nombre moyen de jours d'arrêt par agent arrêté au moins une fois en maladie ordinaire est de **24 jours et demi**. Cette moyenne est en augmentation de 3 jours par rapport à celle de la précédente collecte (21,5 jours en 2011). En outre, le nombre moyen de jours d'arrêt en maladie ordinaire est plus élevé parmi les titulaires (25,7 jours) que chez les non titulaires (17,3 jours).

Conclusion

La collecte des indicateurs RH, menée depuis sept ans par la Direction de l'emploi, fournit aux collectivités répondantes un cadrage statistique en RH personnalisé, accompagné d'éléments de comparaison établis en fonction du type et de la taille de la collectivité. Afin d'alléger le travail de recueil des données, cette enquête vient compléter les informations statistiques issues du REC, rapport établi tous les deux ans par les collectivités territoriales.

La démarche « Des familles d'indicateurs en ressources humaines » est consultable sur le site internet du CIG : www.cig929394.fr dans les rubriques : Emploi / Observer pour Agir / Boîte à outils.